

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE SAINT-MARCEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022****Convocation**

Date : 25/08/2022

Envoi aux élus : 26/08/2022

Affichage le : 26/08/2022

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

Quorum fixé à : 8

Présents : 8

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le 5 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur Daniel CHARRIERE, maire.

**Etaient présents :** Mme Tiffany GIRARD, Mme Farrida KISMOUNE, Mr Sabri KISMOUNE, Mr Pierre KOENIG, Mr Alain MARGUIER, Mr Sébastien SAVOV, Mr Gilles VIVET.

**Absents représentés :** Mme Marie-Pierre GRILLET a donné son pouvoir à Mme Farrida KISMOUNE ; Mme Nathalie MARTIN a donné son pouvoir à Mr Sébastien SAVOV ; Mr Eric SUINO a donné son pouvoir à Mr Gilles VIVET ; Mme Martine VEY a donné son pouvoir à Mr Pierre KOENIG.

**Absents :** Mr Joris JAY, Mr Emmanuel THOREND.

Le quorum est fixé à 8. Celui-ci est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance Mr Pierre KOENIG a été nommé secrétaire à l'unanimité.

**MARCHES PUBLICS**

Attribution du marché de travaux de réfections de voiries et aménagements de surfaces au hameau de Montfort  
**Délibération n°2022.09.06**

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune a lancé une consultation concernant les travaux de réfections de voiries et aménagements de surfaces au hameau de Montfort.

La consultation a été lancée, sous la forme d'un marché à procédure adaptée, le 29 juillet 2022 sur la plate-forme dématérialisée [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) et une publicité est parue sur le journal d'annonces locales « La Tarentaise Hebdo » le 4 août 2022 et sur le « Dauphiné Libéré » le 1er août 2022.

La fin de la consultation a été fixée au 25 août 2022 à 12h00.

Un seul pli a été réceptionné dans les délais :

- SAS COLAS FRANCE

L'estimation du maître d'œuvre pour ce marché étant de 174 274.50 euros hors taxes, monsieur le maire propose d'attribuer le marché de réfections de voiries et aménagements de surfaces au hameau de Montfort à la société SAS COLAS France.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité,**
- **SUR** rapport de monsieur le maire,
- **VU** l'acte d'engagement établi par la société retenue,
- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux de réfections de voiries et aménagements de surfaces au hameau de Montfort à la société SAS COLAS France, pour un montant hors taxes de 168 453 euros, soit 202 143.60 euros TTC,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer le marché correspondant,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 du budget principal.



Le maire,  
Daniel CHARRIERE

Le secrétaire de séance,  
Pierre KOENIG